

BAUDELAIRE (Charles)

Les Six Pieces condamnées.

Référence : 30961

Rare tirage avec suite. Paris, La Centaine, (15 octobre) 1926. 1 vol. (190 x 255 mm) de 63 p. et 2 f. + 1 vol. de suite. Broché, non coupé. Édition illustrée de 15 bois originaux dessinés et gravés par R. Mac Carthy. Tirage unique à 313 exemplaires, celui-ci un des 100 premiers exemplaires avec la suite tirée en sanguine sur velin vert (n° 43).

Commentaire : Auguste Poulet-Malassis, le 12 juin 1855, écrit à Charles Asselineau : « J'ai vu dans la Revue des Deux Mondes, les horreurs de Baudelaire, serrez-lui la main pour moi ». Deux ans plus tard, au terme d'une relation compliquée, il devient l'éditeur des Fleurs du mal, qu'il fait paraître le 21 juin 1857. Un article paru dans Le Figaro, le 5 juillet 1857, met le feu aux poudres : Gustave Bourdin, tout en se défendant d'avoir un « jugement à rendre ou un arrêt à prononcer », y dénonçait l'immoralité de quatre poèmes : « Le Reniement de saint Pierre », « Lesbos » et les deux pièces intitulées « Femmes damnées ». Dès le 7 juillet, un rapport fut rédigé à la direction de la Sûreté publique dépendant du ministère de l'Intérieur : Les Fleurs du mal y sont présentées comme « un défi jeté aux lois qui protègent la religion et la morale » ; « Le Reniement de saint Pierre, Abel et Caïn, Les Litanies de Satan, Le Vin de l'assassin sont un tissu de blasphèmes [...]. Les Femmes damnées sont l'expression de la lubricité la plus révoltante [...] un chant en l'honneur de l'amour honteux des femmes pour les femmes [...]. Les Métamorphoses du vampire, Les Bijoux présentent à chaque instant les images les plus licencieuses avec toute la brutalité de l'expression ». Et de conclure : « En résumé le livre de M. Baudelaire est une de ces publications malsaines, profondément immorales qui sont appelées à un succès de scandale. Proposition de déférer au parquet. » Le réquisitoire est prononcé par Ernest Pinard, qui n'était autre que le procureur général dans le procès intenté au roman de Flaubert, Madame Bovary pour les mêmes raisons quelques mois plus tôt. Ici, on accuse Baudelaire - sa poésie - de manquer « au sens de la pudeur » et de multiplier « les peintures lascives ». Le fond, et la forme. Pour la défense, son avocat maître Chaix d'Est-Ange plaidera l'indépendance de l'artiste et la beauté de l'oeuvre. Cela ne suffira pas et, en quelques heures, le recueil est condamné pour « délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes moeurs », en raison de « passages ou expressions obscènes et immorales ». Le poète et ses éditeurs sont contraints à payer une amende de 100 francs chacun mais obtiennent néanmoins de pouvoir poursuivre la vente des exemplaires en les expurgeant de six poèmes : « Les Bijoux », « Le Léthé », « À celle qui est trop gaie », « Femmes damnées », « Lesbos » et « Les Métamorphoses du vampire ». Il faudra attendre presque un siècle pour que la Cour de cassation annule, en 1949, la condamnation des Fleurs du mal. Les poèmes condamnés reparurent cependant dès 1864 en Belgique circulant allègrement sous le manteau. Cette édition de 1926 est la première qui soit véritablement illustrée. Rare tirage avec sa suite. Petites taches en couverture.

Année

1926

Prix : **400,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Librairie Walden

contact@librairie-walden.com

Tél. 09 54 22 34 75

9, rue de la Bretonnerie

45000 Orléans

France

<https://v5.livre-rare-book.net/fr/livres/5472535-30961>